

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2012

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Jean LOUSTALET	à	Jean MENE-SAFRANE
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Yves TOURAINÉ	à	Patrick MAILLET

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Georgette SALHI	suppléante de	Anne RESTOYBURU

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Robert LABORDE-HONDET, David LAMPLE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Philippe GARROTE, Dolores CABELLO, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 121219-05-CUL

PAH : CONVENTIONS FINANCIERES AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES POUR L'ANNEE 2012

M. UTHURRY rappelle que lors de différentes séances, nous avons abordé la gestion administrative et la mise en œuvre des actions collectives du PAH.

Il convient maintenant de procéder à la régularisation financière avec les Communautés de Communes membres.

Pour l'année 2012, les prestations réalisées par les services de la CCPO ne concernent que la gestion administrative, à savoir : Préparation réunions Comité de Pilotage, préparation/ animation des ateliers de concertation, liens avec le Conseil Scientifique, montage des dossiers de financement, relations avec les partenaires institutionnels....

Il avait été convenu que les autres collectivités régleraient leur participation par le biais d'une convention financière. Le montant de ces participations a été arrêté à 5 000 €, réparti au prorata de la population DGF, soit :

CC Vallée d'Ossau : 3 150.00 €
CC Vallée de Barétous : 1 000.00 €
CC Vallée d'Aspe : 850.00 €

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions financières avec les Communautés de Communes d'Ossau, Barétous et Aspe, et émettre les titres correspondants.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 décembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT